

# RÈGLES SPÉCIFIQUES PARA-TIR 2018-2019

Le ministère en charge des sports a donné à la Fédération Française de Tir par arrêté du 31 décembre 2016 la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport pour organiser l'activité Para-tir jusqu'au 31 décembre 2020.



Ce document permet de compléter le Règlement de Gestion Sportive – Vie nationale 2018-2019 (disponible sur le site internet fédéral Gestion Sportive / Vie Nationale) afin de mieux assimiler les particularités des épreuves Para-tir.

Vous trouverez ci-joint les informations concernant :

- **Les nouvelles normes de classification**
- **Championnat de France Adultes 10 m**
- **Championnat de France Adultes 25/50 m**
- **Fiche d'engagement par équipe Adultes**
- **Championnat de France Jeunes**
- **Fiches d'engagement (individuel et équipe) Championnat de France Jeunes**
- **Coupe de France Jeunes**
- **Fiches d'engagement (individuel et équipe) Coupe de France Jeunes**
- **Coupe de France par équipe Jeune**
- **Fiches d'engagement Coupe de France par équipe Jeunes**



## CLASSIFICATION

C'est le processus d'évaluation du niveau de la déficience d'un athlète pour le Tir sportif.

Pour s'assurer que les athlètes peuvent concourir dans un environnement équitable, compétitif et sécurisé, la classification, référencée par les personnes formées, regroupe les athlètes ayant une capacité sportive similaire résultant de leurs déficiences. De ce fait des groupes spécifiques sont créés selon le degré de limitation d'activité résultant de leur déficience :

- **SH1 (Pistolet)** : Les athlètes ayant un handicap aux membres inférieurs ou supérieurs dans les épreuves Pistolet.
- **SH1 (Carabine)** : Les athlètes ayant un handicap aux membres inférieurs dans les épreuves Carabine.
- **SH2 (Carabine)** : Les athlètes ayant un handicap aux membres supérieurs nécessitant un support dit « potence à ressort » (anciennement « potence belge » en France) et peuvent avoir un assistant de chargement (pour poser la carabine, la charger, la mettre en sécurité...).
- **SG-S (Para-trap)** : Les athlètes ayant un handicap aux membres inférieurs, mais aucune limitation fonctionnelle des membres supérieurs, nécessitant une position assise en fauteuil roulant.
- **SG-L (Para-trap)** : Les athlètes ayant un handicap aux membres inférieurs, mais aucune limitation fonctionnelle des membres supérieurs, pouvant tenir une position debout.
- **SG-U (Para-trap)** : Les athlètes ayant un handicap aux membres supérieurs, mais aucune limitation fonctionnelle des membres inférieurs, pouvant tenir une position debout.
- **VI** : Déficients visuels.

Le détail des classifications et des sous-classifications (liées notamment aux tailles des dossiers de chaises par rapport à la cervicale C7) est disponible sur le site internet de la WSPS ([www.paralympic.org/shooting](http://www.paralympic.org/shooting)).

Vous désirez obtenir une classification pour participer aux compétitions officielles de tir sportif en tant qu'athlète en situation de handicap.

Une telle classification doit être établie conformément aux règles contenues dans le Code National de Classification établi par le Comité Paralympique et Sportif Français, ainsi qu'aux « Classification Rules and Regulations » du World Shooting Para Sport.

Officiellement, une Classe Sportive ne peut être attribuée qu'après l'examen physique de l'athlète par un panel de classificateurs officiels.

Provisoirement, une « classification à distance » peut être envisagée, en fournissant un dossier médical permettant d'apprécier sur pièces l'éligibilité des handicaps. Un statut N (Nouveau) sera attribué, devant être confirmé par le panel de classification pour pouvoir obtenir un classement officiel à partir des championnats de France.

**Sur le plan pratique, pour les athlètes n'ayant jamais passé l'examen physique au niveau de la WSPS, vous devrez :**

- Fournir les renseignements médicaux précis concernant les handicaps concernés (diagnostic, origine, comptes rendus d'examens, traitement en cours etc),
- Faire remplir par un praticien exercé (médecin spécialiste en rééducation fonctionnelle, médecin du sport, kinésithérapeute) la fiche de classification, accompagnée de la notice explicative (disponibles sur le [site internet fédéral](#)).

**Tous ces renseignements devront être transmis sous pli cacheté à la Commission médicale – Fédération Française de Tir, qui sera inséré dans une autre enveloppe adressée à :**

**Philippe QUENTEL - Fédération Française de Tir  
38, rue Brunel 75017 Paris**

Après examen du dossier par les classificateurs, la réponse vous sera adressée par courrier.

**Pour la saison 2018-2019, tous les compétiteurs qui ont obtenu leur classification sur dossier, ou qui sont en cours de traitement, devront passer une visite complémentaire :**

- Lors du Championnat de France 10 mètres de Lorient 2019. Une fiche d'enregistrement pour les journées du 29 janvier au 1<sup>er</sup> février sera disponible dès la liste des qualifiés finalisée sur la page de la compétition. Dans le cas où cette visite entraînerait un changement de classification, cette dernière ne serait pas prise en compte pour le championnat en cours mais interviendrait dès la participation à une prochaine compétition.
- Lors d'une session spécifique les 11 et 12 mai 2019 au CNTS pour obtenir sa classification pour les compétitions 25 et 50 mètres 2019.

L'épreuve Open de la coupe de France est accessible aux tireurs FFTir classifié « Non Eligible » suite à l'examen physique ou aux tireurs FF Handisport non classifiés et s'inscrivant sous couvert de l'accord du Directeur d'un centre spécialisé dans l'accueil des personnes en situation de handicap (ou de son représentant).



## CHAMPIONNAT DE FRANCE – ADULTES PARA-TIR

Les tireurs en situation de handicap n'ont plus besoin de prendre une licence à la FF Handisport pour participer aux compétitions de tir organisées par la FFTir et ses organes déconcentrés (département et Ligue).

Pour les compétiteurs qui ont besoin d'un assistant de chargement sur le pas de tir lors de leurs épreuves (tireurs classifiés SH2 ou VI), l'assistant devra se présenter au contrôle des équipements pour récupérer un dossard spécifique lié au tireur qu'il assiste.

**Il doit pour cela soit être licencié à la Fédération Française de Tir, soit s'identifier (Nom, prénom, adresse et téléphone) pour une question d'assurance.**

Les différents échelons de la Gestion Sportive et le championnat de France se tireront dans les catégories prévues dans le Règlement de Gestion Sportive. La qualification aux championnats de France, implique obligatoirement **la participation à l'échelon départemental et à l'échelon régional**. C'est uniquement lors de cet échelon que les points sont pris en compte pour le calcul des quotas.

**Pour l'Arbalète field, Plateau et les épreuves pour Déficiants visuels, l'accès au championnat de France est libre sous réserve de participation au championnat régional et en fonction du nombre de places disponibles.**

Pour les épreuves adultes 10 m, 25 m et 50 m, Plateau et Arbalète field, les échelons qualificatifs et les championnats de France se feront concomitamment avec ceux des tireurs valides.

**Tout tireur s'engageant dans une épreuve valide ne pourra pas concourir dans la même épreuve Para-tir.**

### RÈGLEMENTS

Le règlement sportif WSPS en vigueur est pris en compte pour les épreuves internationales adultes. Pour les épreuves qui ne sont pas réglementées par WSPS, les règlements FFTir sont appliqués.

Ils sont consultables sur [www.fftir.org](http://www.fftir.org).









Les temps de tir ci-dessous ne prennent pas en compte les 15 minutes de préparation et d'essais.

**Pour les déficients visuels, seul le système VIASS est autorisé à partir de la saison 2018-2019.**

## ÉPREUVES

Pour les épreuves ci-dessous, un classement spécifique est géré par la FFTir sur toutes les épreuves et à tous les échelons.

### ----- ÉPREUVES 10 M -----

	Class	Épreuve	Genre		Catégorie Classement	Nb coups	Durée élec.	Durée papier
R1	SH1	Carabine 10 m Debout	Hommes		JG, S1, S2	60	1:15	1:30
R2	SH1	Carabine 10 m Debout	Femmes		JF, D1, D2	60	1:15	1:30
R3	SH1	Carabine 10 m Couché	Mixte		JG, S1, S2	60	0:50	1:00
R4	SH2	Carabine 10 m Debout	Mixte		JG, S1, S2	60	1:15	1:30
R5	SH2	Carabine 10 m Couché	Mixte		JG, S1, S2	60	1:00	1:10
R10	VI-S	Carabine 10 m Debout	Mixte		S1	60	1:15	1:30
R11	VI-P	Carabine 10 m Couché	Mixte		S1	60	0:50	1:00
P1	SH1	Pistolet 10 m	Hommes		JG, S1, S2	60	1:15	1:30
P2	SH1	Pistolet 10 m	Femmes		JF, D1, D2	60	1:15	1:30
P5	SH1	Pistolet 10 m Standard	Mixte		S1	40	-	-
F5	SH1	Pistolet 10 m Vitesse	Mixte		S1	40	-	-
FA	SH1	Arbalète field 18 m	Mixte		S1	60	-	-

Des finales sont organisées au championnat de France en R3, R4 et R5

### ----- ÉPREUVES 25/50 M -----

	Class	Épreuve	Genre		Catégorie	Nb coups	Durée élec.	Durée papier
R6	SH1	Carabine 50 m 60bc	Mixte		CG, JG, S1, S2	60	0:50	1:00
R7	SH1	Carabine 50 m 3x40	Hommes		S1	120	2:45	3:15
R8	SH1	Carabine 50 m 3x40	Femmes		D1	120	2:45	3:15
R9	SH2	Carabine 50 m 60bc	Mixte		CG, JG, S1, S2	60	1:00	1:10
F12	SH2	Carabine 50 m 3x40	Mixte		S1	120	2:45	3:15
P3	SH1	Pistolet 25 m	Mixte		D1, S1, D2, S2	60	-	-
P4	SH1	Pistolet 50 m	Mixte		D1, S1, D2, S2	60	1:30	1:45
F10	SH1	Pistolet 25 m Standard	Mixte		S1, S2	60	-	-

Des finales sont organisées au championnat de France en R6 et R9

### ----- ÉPREUVES PATEAU -----

	Class	Épreuve	Genre		Catégorie	Nb coups	Temps Prépa
PT1	SG-S	Fosse assis	Mixte		S1	125	15s
PT2	SG-L	Fosse debout (membres inf.)	Mixte		S1	125	12s
PT3	SG-U	Fosse debout (membres sup.)	Mixte		S1	125	12s

Pour toutes les autres épreuves :

Ils verront leurs résultats apparaître dans le palmarès FFTir au rang qui leur revient avec la mention HP sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté.

Ils pourront le cas échéant participer aux finales en fonction des places disponibles, et recevoir une médaille ou un diplôme correspondant à leur performance. La FFTir leur permettra, dans la mesure de la capacité d'accueil des stands, une qualification hors quota ou hors point de qualification pour les championnats de France, sous réserve de participation aux échelons qualificatifs.

## CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Classement par équipe de 2 tireurs établi pour toutes les épreuves (**fiche d'inscription de la FFTir page 7**).

L'engagement par équipe est gratuit, il est automatique s'il y a 2 tireurs ou plus du même club engagés dans une même épreuve **toutes catégories confondues**. Dans le cas où il y a plus de 2 tireurs, le club doit préciser les 2 tireurs sélectionnés avant le début des tirs de l'épreuve.

## FICHE D'ENGAGEMENT PAR ÉQUIPE - ADULTES

Remplir les zones blanches

NOM DU CHAMPIONNAT

2019

EPREUVE

CATEGORIE

N° ASSO

CLUB

TIREUR  
N°1

CATEGORIE

N° LICENCE

NOM / PRENOM

TIREUR  
N°2

CATEGORIE

N° LICENCE

NOM / PRENOM

**FICHE À RENVoyer À :**

**OCC - F.F.Tir**

38 rue Brunel 75017 PARIS

[occ@fftir.org](mailto:occ@fftir.org)

**DATE, SIGNATURE, CACHET  
DU PRÉSIDENT DU CLUB**

Les modifications liées à la composition des équipes  
peuvent se faire sur place avant le début des tirs  
de l'épreuve et catégorie concernée.

## FICHE D'ENGAGEMENT PAR ÉQUIPE - ADULTES

Remplir les zones blanches

NOM DU CHAMPIONNAT

2019

EPREUVE

CATEGORIE

N° ASSO

CLUB

TIREUR  
N°1

CATEGORIE

N° LICENCE

NOM / PRENOM

TIREUR  
N°2

CATEGORIE

N° LICENCE

NOM / PRENOM

**FICHE À RENVoyer À :**

**OCC - F.F.Tir**

38 rue Brunel 75017 PARIS

[occ@fftir.org](mailto:occ@fftir.org)

**DATE, SIGNATURE, CACHET  
DU PRÉSIDENT DU CLUB**

Les modifications liées à la composition des équipes  
peuvent se faire sur place avant le début des tirs  
de l'épreuve et catégorie concernée.



## CHAMPIONNAT DE FRANCE – JEUNES PARA-TIR

Les tireurs en situation de handicap doivent simplement être licenciés à la Fédération Française de Tir, pour participer aux différents échelons de qualification et au championnat de France.

Pour les compétiteurs qui ont besoin d'un assistant de chargement sur le pas de tir lors de leurs épreuves (tireurs classifiés SH2 ou VI), l'assistant devra se présenter au contrôle des équipements pour récupérer un dossard spécifique lié au tireur qu'il assiste.

Il doit pour cela soit être licencié à la Fédération Française de Tir, soit s'identifier (Nom, prénom, adresse et téléphone) pour une question d'assurance.

### RÈGLEMENTS

Les Règles générales du Règlement de Gestion Sportive Vie Nationale 2018-2019 s'appliquent pour ce championnat de France (disponible sur [www.fftir.org](http://www.fftir.org)).

Les règles d'arbitrage pour les épreuves suivantes sont les mêmes que pour les adultes (voir règlements WSPS) seul le nombre de coups tirés, les temps de tir, les potences et les tenues diffèrent.

**Pour les déficients visuels, seul le système VIASS est autorisé à partir de la saison 2018-2019.**

Les jeunes tireurs Para-tir utilisent des potences pour leur compétition. Ces potences se divisent en 2 catégories :

- potence française pour certaines catégories jeunes Para-tir,
- potence à ressort (A, B ou Écoles de Tir) pour d'autres catégories. Les 3 types de potences sont acceptés.

Potence française



Potences à ressort





## ÉPREUVES

La FFTir utilisera le programme spécifique ci-dessous selon les catégories d'âge définies dans le Règlement de Gestion Sportive. Toutes les épreuves sont mixtes

	Class	Épreuve	Catégorie	Nb coups	Durée Elec.	Durée Papier	Potence
R3 EdT	SH1	Carabine 10 m Couché	Poussins*	30	0:40	0:40	Française
			Benjamins*	30	0:40	0:40	Française
			Minimes**	40	0:50	1:00	bretelle
			Cadets**	40	0:50	1:00	bretelle
R5 EdT	SH2	Carabine 10 m Couché	Poussins*	30	0:40	0:40	A ressort
			Benjamins*	30	0:40	0:40	A ressort
			Minimes**	40	1:00	1:10	A ressort
			Cadets**	40	1:00	1:10	A ressort
P1 EdT	SH1	Pistolet 10 m	Poussins*	30	0:40	0:40	A ressort - Pontet fermé
			Benjamins*	30	0:40	0:40	A ressort - Pontet fermé
			Minimes**	40	0:50	1:00	Modulable - Pontet fermé
			Cadets**	40	0:50	1:00	Modulable - Pontet fermé
R10 EdT	VI-P	Carabine 10 m Debout	Poussins	30	0:40	0:40	A ressort - Carton carabine
			Benjamins	30	0:40	0:40	Modulable - Carton carabine
			Minimes	40	1:00	1:00	Sans aide - Carton carabine
R11 EdT	VI-P	Carabine 10 m Couché	Poussins	30	0:40	0:40	A ressort - Carton carabine
			Benjamins	30	0:40	0:40	Française - Carton carabine
			Minimes	40	0:50	0:50	Bretelle - Carton carabine

\* Possibilité de regrouper les Poussins et Benjamins en fonction du nombre

\*\* Possibilité de regrouper les Minimes et Cadets en fonction du nombre

Auxquels viennent s'ajouter les 15 minutes de préparation et d'essais.

## PRINCIPES DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Pour les championnats départementaux et régionaux, le R.C.L. (ou son représentant) envoie le palmarès au contact de la FFTir (ci-dessous) dans les 5 jours qui suivent la compétition.

La qualification des tireurs au championnat de France Jeunes Para-tir est ouverte à tous les tireurs ayant réalisés les 2 échelons qualificatifs (ou sous couvert d'une [dérogation](#) validée par la D.T.N.).

Le tireur doit faire suivre la fiche d'engagement (page 12) complétée et visée par le responsable de la compétition sous couvert du R.C.L. et le paiement de son engagement au contact de la FFTir dans les 5 jours qui suivent la compétition à l'ordre de la FFTir.

## QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le **Responsable Compétition Ligue**, ou son représentant, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale.

La qualification aux championnats de France, implique obligatoirement **la participation à l'échelon départemental et à l'échelon régional**.

Les échelons qualificatifs pour ces épreuves Jeunes Para-Tir seront organisés soit en même temps que les échelons Ecoles de tir, soit de manière séparée suivant les ligues.

La FFTir organise un championnat de France Jeunes Para-tir, différent de celui des Ecoles de tir, couplé à la coupe de France. **Sauf pour les déficients visuels (R10 / R11) pour lesquels les épreuves seront organisées pendant le championnat de France des Ecoles de Tir.**

- **La participation au championnat départemental est obligatoire.** But : délivrer le titre de champion départemental individuel ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.
- **La participation au championnat régional est obligatoire. L'accès au championnat régional est libre.** But : délivrer le titre de champion régional individuel ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.

## CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Classement par équipe de 2 tireurs établi pour toutes les épreuves (**fiche d'inscription de la FFTir page 13**).

L'engagement par équipe est gratuit, il est automatique s'il y a 2 tireurs ou plus du même club engagés dans **une même épreuve et une même catégorie**. Dans le cas où il y a plus de 2 tireurs, le club doit préciser les 2 tireurs sélectionnés avant le début des tirs de l'épreuve.

## CONTACT FFTIR

Mme MICHOUX Nicole

[philippemichoux@orange.fr](mailto:philippemichoux@orange.fr)

Chante Gruau - 696 Chemin de la Carotterie – 45500 NEVOY

## CALENDRIER

Les nouvelles modalités de qualification mises en place nécessitent le respect le plus strict des dates limites, d'organisation de tous les échelons, fixées par la Gestion Sportive. Dans le cadre ainsi déterminé, les R.C.L. ont toute latitude pour établir leur calendrier.

### **DATES À RESPECTER IMPERATIVEMENT :**

Championnat de France du 20 au 22 juin 2019 à Châteauroux (C.N.T.S.)

**Championnat Régional avant le 19 mai 2019**

Inscription pour le championnat de France et la coupe de France avant le :

**3 juin 2019**

Tout engagement reçu hors délais ne sera pas pris en compte, le cachet de la poste faisant foi. Tout engagement illisible ou incomplet sera refusé.



## FICHE D'ENGAGEMENT PAR ÉQUIPE - JEUNES PARA-TIR CHAMPIONNAT

Remplir les zones blanches

NOM DU CHAMPIONNAT

2019

EPREUVE

CATEGORIE

N° ASSO

CLUB

TIREUR  
N°1

CATEGORIE

N° LICENCE

NOM / PRENOM

TIREUR  
N°2

CATEGORIE

N° LICENCE

NOM / PRENOM

**FICHE À RENVoyer À :**

**Mme MICHOUX Nicole**

Chante Gruau - 696 Chemin de la Carotterie - 45500 NEVOY

[philippemichoux@orange.fr](mailto:philippemichoux@orange.fr)

DATE, SIGNATURE, CACHET  
DU PRÉSIDENT DU CLUB

Les modifications liées à la composition des équipes  
peuvent se faire sur place avant le début des tirs  
de l'épreuve et catégorie concernée.

## FICHE D'ENGAGEMENT PAR ÉQUIPE - JEUNES PARA-TIR CHAMPIONNAT

Remplir les zones blanches

NOM DU CHAMPIONNAT

2019

EPREUVE

CATEGORIE

N° ASSO

CLUB

TIREUR  
N°1

CATEGORIE

N° LICENCE

NOM / PRENOM

TIREUR  
N°2

CATEGORIE

N° LICENCE

NOM / PRENOM

**FICHE À RENVoyer À :**

**Mme MICHOUX Nicole**

Chante Gruau - 696 Chemin de la Carotterie - 45500 NEVOY

[philippemichoux@orange.fr](mailto:philippemichoux@orange.fr)

DATE, SIGNATURE, CACHET  
DU PRÉSIDENT DU CLUB

Les modifications liées à la composition des équipes  
peuvent se faire sur place avant le début des tirs  
de l'épreuve et catégorie concernée.



## COUPE DE FRANCE – PARA-TIR

Les tireurs en situation de handicap doivent simplement être licenciés à la Fédération Française de Tir, ou à la Fédération Française Handisport (licence « loisir ») pour la participation à la coupe de France Para-tir.

Les Responsables Compétition Ligue, ou leur représentant, devront déclarer les différents échelons de cette compétition en "porte ouverte" à la FFTir pour une question d'assurance.

### RÈGLEMENTS

Les Règles générales du Règlement de Gestion Sportive Vie Nationale 2018-2019 s'appliquent pour cette coupe de France (disponible sur [www.fftir.org](http://www.fftir.org)).

Les règles d'arbitrage pour les épreuves suivantes sont les mêmes que pour les adultes (voir règlements WSPS) seul le nombre de coups tirés, les temps de tir, les potences (voir la partie sur la classification) et les tenues diffèrent.

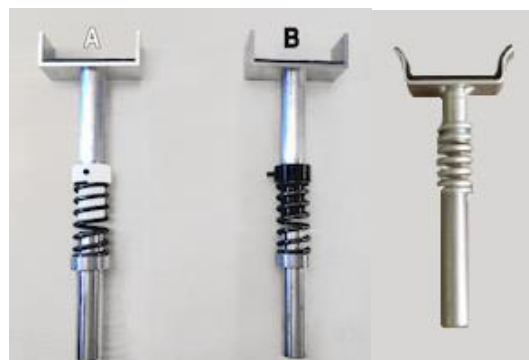
Les jeunes tireurs Para-tir utilisent des potences pour leur compétition. Ces potences se divisent en 2 catégories :

- potence française pour certaines catégories jeunes Para-tir,
- potence à ressort (A, B ou Écoles de Tir) pour d'autres catégories. Les 3 types de potences sont acceptés.

Potence française



Potences à ressort



## ÉPREUVES

La FFTir utilisera le programme spécifique et les catégories d'âges ci-dessous (âge au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Toutes les épreuves sont mixtes.

	Clas s	Épreuve	Catégorie	Nb coups	Durée Elec.	Durée Papier	Potence
F2	SH1	Carabine 10 m	8-14 ans	40	0:50	1:00	Française
		Couché	15-20 ans	40	0:50	1:00	Française
F1	SH2	Carabine 10 m	8-14 ans	40	1:00	1:10	A ressort
		Couché	15-20 ans	40	1:00	1:10	A ressort
F4	SH1	Pistolet 10 m	8-14 ans	40	0:50	1:00	Française
			15-20 ans	40	0:50	1:00	Française
Open	NE	Carabine 10 m	8-14 ans	40	1:00	1:10	A ressort
		Couché	15 et +	40	1:00	1:10	A ressort

Auxquels viennent s'ajouter les 15 minutes de préparation et d'essais.

## QUALIFICATION A LA COUPE DE FRANCE

Le Responsable Compétition Ligue, ou son représentant, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale.

La qualification à la coupe de France, implique obligatoirement **la participation à l'échelon régional**.

Les échelons qualificatifs pour ces épreuves Para-Tir seront organisés soit en même temps que les échelons Ecoles de tir, soit de manière séparée suivant les ligues.

Obligation de déclarer en "porte ouverte" à la FFTir pour une question d'assurance.

La FFTir organise une coupe de France Para-tir, différent de celui des Ecoles de tir, couplé au championnat de France Jeunes Para-tir.

- La participation à l'échelon départemental n'est pas obligatoire. Elle est recommandée dans le but de délivrer des récompenses honorifiques départementales individuelles ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.
- **La participation à l'échelon régional est obligatoire. L'accès à cet échelon est libre.** But : délivrer des récompenses honorifiques régionales individuelles ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.

## PRINCIPES DE QUALIFICATION À LA COUPE DE FRANCE

Pour les échelons départementaux et régionaux, le R.C.L. (ou son représentant) envoie le palmarès au contact de la FFTir (ci-dessous) dans les 5 jours qui suivent la compétition.

La qualification des tireurs à la coupe de France Jeunes Para-tir est ouverte à tous les tireurs ayant réalisés l'échelon régional (ou sous couvert d'une [dérogation](#) validée par la D.T.N.).

Les inscriptions sont libres (sans limite de points, ni de quotas de places) avec date limite d'enregistrement (fiche d'inscription de la FFTir page 17).

Le tireur doit faire suivre la fiche d'engagement complétée et visée par le responsable de la compétition sous couvert du R.C.L. et le paiement de son engagement au contact de la FFTir dans les 5 jours qui suivent la compétition à l'ordre de la FFTir.

## CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Classement par équipe de 2 tireurs toutes catégories d'âge confondues établi pour toutes les épreuves (fiche d'inscription de la FFTir page 18).

## CONTACT FFTIR

Mme MICHOUX Nicole  
[philippemichoux@orange.fr](mailto:philippemichoux@orange.fr)  
696 Chemin de la Carotterie – 45500 NEVOY

## CALENDRIER

Les nouvelles modalités de qualification mises en place nécessitent le respect le plus strict des dates limites, d'organisation de tous les échelons, fixées par la Gestion Sportive. Dans le cadre ainsi déterminé, les R.C.L. ont toute latitude pour établir leur calendrier.

### DATES À RESPECTER IMPERATIVEMENT :

Coupe de France du 20 au 22 juin 2019 à Châteauroux (C.N.T.S.)

**Coupe Régional avant le 19 mai 2019**

Inscription pour le championnat de France et la coupe de France avant le :

**3 juin 2019**

Tout engagement reçu hors délais ne sera pas pris en compte, le cachet de la poste faisant foi. Tout engagement illisible ou incomplet sera refusé.





## COUPE DE FRANCE 2019 PARA-TIR

### Fiche d'engagement individuelle

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
 DATE DE NAISSANCE : \_ / \_ / \_ LICENCE FFH : \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_  
 CENTRE (+ adresse) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 CATÉGORIE : \* 8-14 ANS \* 15-20 ANS \* 15 OU + (N-E)  
 (âge au 1er janvier 2019)  
 CLASSIFICATION MEDICALE : \_\_\_\_\_  
 ASSISTANCE RESPIRATOIRE : \* OUI \* NON  
 COMPETITEUR : \* EN FAUTEUIL \* DEBOUT \* ASSIS

N°. DISCIPLINES QUALIFIEES :

**TARIFS :**

Inscription à la compétition = 15 €  
 +  
 (total disciplines ..... x 10 €) = .....  
**TOTAL = .....**

Pour être enregistrés, les engagements doivent être remplis en lettres capitales sans erreur ni omission, et être envoyés avant le **3 juin 2019** accompagnés du chèque libellé à l'ordre de la **F.F.Tir** et adressés à

**Mme MICHOUX Nicole**  
**philippemichoux@orange.fr**  
**Chante Gruau - 696 Chemin de la Carotterie 45500 NEVOY**

Si un chèque global règle plusieurs engagements, il doit correspondre au total des fiches jointes et être accompagné d'un récapitulatif

**CADRE RÉSERVÉ F.F.TIR**

Banque ..... Montant.....

<i>Date de Réception</i>	<i>Observation</i>
--------------------------	--------------------

Attention

Tout engagement incomplet, illisible ou raturé ne sera pas pris en compte

\* Entourez vos réponses

N° Discipline		Points Régional	Signature ARBITRE

Coordonnées du responsable du Centres ou son représentant :

Nom - Prénom : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-Mail : .....



## COUPE DE FRANCE 2019 PARA-TIR

### Fiche d'engagement individuelle

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
 DATE DE NAISSANCE : \_ / \_ / \_ LICENCE FFH : \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_  
 CENTRE (+ adresse) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 CATÉGORIE : \* 8-14 ANS \* 15-20 ANS \* 15 OU + (N-E)  
 (âge au 1er janvier 2019)  
 CLASSIFICATION MEDICALE : \_\_\_\_\_  
 ASSISTANCE RESPIRATOIRE : \* OUI \* NON  
 COMPETITEUR : \* EN FAUTEUIL \* DEBOUT \* ASSIS

N°. DISCIPLINES QUALIFIEES :

**TARIFS :**

Inscription à la compétition = 15 €  
 +  
 (total disciplines ..... x 10 €) = .....  
**TOTAL = .....**

Pour être enregistrés, les engagements doivent être remplis en lettres capitales sans erreur ni omission, et être envoyés avant le **3 juin 2019** accompagnés du chèque libellé à l'ordre de la **F.F.Tir** et adressés à

**Mme MICHOUX Nicole**  
**philippemichoux@orange.fr**  
**Chante Gruau - 696 Chemin de la Carotterie 45500 NEVOY**

Si un chèque global règle plusieurs engagements, il doit correspondre au total des fiches jointes et être accompagné d'un récapitulatif

**CADRE RÉSERVÉ F.F.TIR**

Banque ..... Montant.....

<i>Date de Réception</i>	<i>Observation</i>
--------------------------	--------------------

Attention

Tout engagement incomplet, illisible ou raturé ne sera pas pris en compte

\* Entourez vos réponses

N° Discipline		Points Régional	Signature ARBITRE

Coordonnées du responsable du Centres ou son représentant :

Nom - Prénom : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-Mail : .....

## FICHE D'ENGAGEMENT PAR ÉQUIPE - PARA-TIR COUPE

Remplir les zones blanches

COMPETITION

2019

EPREUVE

CATEGORIE

CENTRE

TIREUR  
N°1

CATEGORIE

N° LICENCE FFH

NOM / PRENOM

TIREUR  
N°2

CATEGORIE

N° LICENCE FFH

NOM / PRENOM

**FICHE À RENVoyer À :**

**Mme MICHOUX Nicole**

Chante Gruau - 696 Chemin de la Carotterie - 45500 NEVOY

**philippemichoux@orange.fr**

DATE, SIGNATURE, CACHET  
DU RESPONSABLE

Les modifications liées à la composition des équipes  
peuvent se faire sur place avant le début des tirs  
de l'épreuve et catégorie concernée.

## FICHE D'ENGAGEMENT PAR ÉQUIPE - PARA-TIR COUPE

Remplir les zones blanches

COMPETITION

2019

EPREUVE

CATEGORIE

CENTRE

TIREUR  
N°1

CATEGORIE

N° LICENCE FFH

NOM / PRENOM

TIREUR  
N°2

CATEGORIE

N° LICENCE FFH

NOM / PRENOM

**FICHE À RENVoyer À :**

**Mme MICHOUX Nicole**

Chante Gruau - 696 Chemin de la Carotterie - 45500 NEVOY

**philippemichoux@orange.fr**

DATE, SIGNATURE, CACHET  
DU RESPONSABLE

Les modifications liées à la composition des équipes  
peuvent se faire sur place avant le début des tirs  
de l'épreuve et catégorie concernée.



## COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPE – JEUNES PARA-TIR

### OBJECTIF

Cette épreuve est ouverte aux tireurs de la coupe de France et du championnat de France Jeunes Para-tir et permet d'offrir à chaque licencié une épreuve supplémentaire marquée par un titre par équipe afin de représenter sa région.

### PUBLIC CONCERNÉ

La qualification à la coupe de France par équipe, implique obligatoirement **la participation à l'échelon régional** individuel.

La composition de l'équipe peut être mixte et issue d'handicaps différents. On distinguera deux grandes familles de handicap :

- Les tireurs qui pratiquent en fauteuil
- Les tireurs qui pratiquent debout

Soit :

- Carabine potence (à ressort ou française), tout handicap, position Couché.
- Carabine sans potence (avec bretelle), tout handicap, position Couché.
- Pistolet potence modulable, debout ou assis, handicap autorisant cette discipline.

**Les inscriptions sont libres (sans limite de points, ni de quotas de places).** Le RCL ou son représentant (Responsable de Centre ou de Club) doit faire suivre la fiche d'engagement complétée et le paiement de son engagement au contact de la FFTir **si possible avant la date limite d'enregistrement (fiche d'inscription de la FFTir page 20).**

Lors de la phase de qualification, il est possible, selon les places disponibles, également de composer une équipe de tireurs issus de plusieurs régions afin de permettre au plus grand nombre de participer.

### DÉROULEMENT

- Carabine et/ou Pistolet .
- 20 coups en 1H30 pour l'équipe de 3 tireurs.
- Un seul poste de tir est attribué pour l'équipe.

Chaque tireur se succédera, à la suite du match et au vu de ses résultats, des duels seront organisés par des quarts de final, demi, petite finale et finale entre chaque équipe.

## COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE JEUNES PARA-TIR 2019

Remplir les zones blanches

NOM EQUIPE		DISCIPLINE (PISTOLET ou CARABINE)	
TIREUR N°1	CATEGORIE		N° LICENCE FFH ou FFTir
	NOM / PRENOM		
TIREUR N°2	CATEGORIE		N° LICENCE FFH ou FFTir
	NOM / PRENOM		
TIREUR N°3	CATEGORIE		N° LICENCE FFH ou FFTir
	NOM / PRENOM		
<b>FICHE À RENVoyer À :</b> Mme MICHOUX Nicole Chante Gruau - 696 Chemin de la Carotterie - 45500 NEVOY <a href="mailto:philippemichoux@orange.fr">philippemichoux@orange.fr</a>			DATE, SIGNATURE, CACHET DU RESPONSABLE
Les modifications liées à la composition des équipes peuvent se faire sur place avant le début des tirs de l'épreuve et catégorie concernée.			

## COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE JEUNES PARA-TIR 2019

Remplir les zones blanches

NOM EQUIPE		DISCIPLINE (PISTOLET ou CARABINE)	
TIREUR N°1	CATEGORIE		N° LICENCE FFH ou FFTir
	NOM / PRENOM		
TIREUR N°2	CATEGORIE		N° LICENCE FFH ou FFTir
	NOM / PRENOM		
TIREUR N°3	CATEGORIE		N° LICENCE FFH ou FFTir
	NOM / PRENOM		
<b>FICHE À RENVoyer À :</b> Mme MICHOUX Nicole Chante Gruau - 696 Chemin de la Carotterie - 45500 NEVOY <a href="mailto:philippemichoux@orange.fr">philippemichoux@orange.fr</a>			DATE, SIGNATURE, CACHET DU RESPONSABLE
Les modifications liées à la composition des équipes peuvent se faire sur place avant le début des tirs de l'épreuve et catégorie concernée.			